



La collaboration entre Bois Urbain et Artélite

Résumé

Ce portrait illustre l'expérience de collaboration entre l'entreprise d'insertion Bois Urbain et l'employeur Artélite. Cette collaboration se caractérise par le développement de stages d'intégration visant l'embauche chez l'employeur.

Le contexte régional et sectoriel

Montréal, secteur de l'ébénisterie

Les métiers non spécialisés ou semi-spécialisés représentent environ la moitié du nombre de travailleurs qui évolue dans l'industrie. Parmi les facteurs pouvant compliquer le recrutement de la main-d'œuvre, figure le taux de roulement (17 %), la flexibilité de l'horaire de travail (12 %) et les conditions de travail (10,5 %). L'élargissement des bassins de main-d'œuvre est proposé parmi les solutions incontournables à ces difficultés de recrutement. ¹



BOIS URBAIN



Les collaborateurs

L'entreprise d'insertion Bois Urbain : fondée en 1994 à Montréal, l'entreprise d'insertion Bois Urbain a pour mission : « *d'insérer socialement et professionnellement des personnes adultes en situation d'exclusion. L'organisme favorise toutes les conditions d'accès au marché du travail et le maintien en emploi des jeunes en leur offrant une expérience formatrice dans le domaine de l'ébénisterie et du service à la clientèle par la fabrication et la vente de produits de bois de qualité tout en développant leurs habiletés techniques et sociales.* »² Bois Urbain compte sur un effectif de 13 employés permanents.³

L'entreprise employeur Artélite : fondée en 1992, Artélite est une entreprise familiale de deuxième génération se spécialisant dans la fabrication sur-mesure de mobilier commercial haut de gamme. L'entreprise compte une cinquantaine d'employés permanents temps plein.

Le stage avec possibilité d'embauche

Les milieux de stage sont sélectionnés en fonction du potentiel d'embauche réel à la fin de ce dernier. À la fin du stage, l'employeur a le choix de garder ou non le candidat en fonction de son évaluation de la personne. Selon les données de l'entreprise d'insertion, 95 % des candidats sont embauchés suite à leur stage de fin de parcours.

La démarche de stage chez Bois urbain

La recherche de stage avec possibilités d'embauche : les travailleurs en formation sont accompagnés dans leur période de recherche de stage sur les méthodes dynamiques de recherche d'emploi (MDRE), en étant formé aux méthodes dynamiques de recherche d'emploi

L'inspection des lieux de stage : lors d'une nouvelle collaboration, une visite des lieux de stage est effectuée par l'entreprise d'insertion afin de s'assurer que le milieu de stage est sécuritaire.

La signature du contrat : la signature du contrat tripartite est effectuée entre le représentant du milieu de stage, le candidat et l'entreprise d'insertion.

Le suivi durant le stage : un suivi est effectué auprès du candidat afin d'obtenir sa rétroaction concernant son expérience dans le milieu de stage. On effectue également un suivi auprès de l'employeur, afin de valider les informations fournies par le candidat.

L'évaluation de fin de stage : une évaluation par l'employeur, un bilan de fin de parcours avec la conseillère en emploi et un après-midi symbolique de remise de diplôme sont effectués à la fin du stage. Lors d'une réunion avec l'équipe permanente et les travailleurs en formation, le candidat partage son expérience de stage. Suite à quoi, les formateurs de Bois urbain décernent l'attestation de formation en insertion socioprofessionnelle (ISP).



L'émergence et la mise en œuvre de la collaboration

En 2015, Artélite contacte Bois Urbain, afin de développer une collaboration visant l'embauche des travailleurs finissant leurs parcours de formation. L'employeur est depuis longtemps partenaire des organismes du milieu, il a notamment embauché des personnes avec des limitations fonctionnelles via des programmes subventionnés durant plusieurs années.

L'accueil et l'intégration du stagiaire par l'employeur

Lorsque l'employeur accueille un nouveau stagiaire, il lui fait visiter l'usine et lui présente les différents postes à combler et sur lesquels il pourra appliquer s'il réussit son stage.

Le stagiaire est formé en compagnonnage dès son entrée en poste comme tout nouvel employé, car l'objectif ultime du stage est l'embauche. Le stagiaire est alors amené à expérimenter l'ensemble des postes de travail sur la chaîne de production. Cette démarche, vise à accompagner le stagiaire à déterminer ses intérêts, un outil motivationnel important selon l'employeur. Les tâches sont introduites de façon graduelle, afin que l'information soit bien assimilée par le nouvel employé.

La formation ; un investissement sur le long terme

Lorsque le stagiaire est embauché, sa formation se poursuit dans l'entreprise. L'employeur utilise également les programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) en finition et en ébénisterie afin d'assurer la formation continue de ses employés.





l'initiative

Depuis le début de cette collaboration entre Bois Urbain et Artélite, 6 stages ont été effectués au sein de l'entreprise partenaire. De ces stages, 4 ont découlé à une embauche et 2 de ces personnes sont toujours à l'emploi actuellement. Une retombée indirecte de cette collaboration mentionnée par l'employeur est l'effet bénéfique au niveau de l'engagement des employés embauchés via le programme d'insertion.

Les perspectives de développement de la relation avec les employeurs

Le médium du stage est une façon qui a fait ses preuves comme passerelle de transition vers le marché du travail, mais des perspectives d'amélioration du continuum de service du parcours d'insertion sont possibles et souhaitables selon Bois Urbain. Actuellement l'entreprise explore la possibilité de créer des formations adaptées aux employeurs, mais l'enjeu du financement demeure le nerf de la guerre pour innover dans ce type d'initiative souligne l'entreprise d'insertion.

Références

¹ Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine. Diagnostic sectoriel 2018. p.38

² Bois-Urbain. Rapport d'activités 2016-2017.p.6. En ligne : http://www.boisurbain.org/includes/a-propos/rapports/BU_Rapport-activites-2015-2017.pdf

³ Bois-Urbain. Rapport d'activités 2016-2017.p.8. En ligne : http://www.boisurbain.org/includes/a-propos/rapports/BU_Rapport-activites-2015-2017.pdf